



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190207-CONS-AG-19-010
-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 7 février 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°3 PRQAD - Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, centre ancien de Bastia

L'An Deux Mille dix-neuf, le 7 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 29 janvier 2019.

PRESENTS : Marie-Hélène VALENTINI, Catherine MEZZANA, Dominique ROSSI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Noël VALERY, Emma MUSSIER, Michel ROSSI, Ivana POLISINI, Philippe PERETTI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique CARRIER, Linda PIPERI, Jean-Jacques PADOVANI, Mattea LACAVE, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Lucien NATALI, François TATTI, Françoise VESPERINI, Jean-Joseph MASSONI, Louis POZZO DI BORGO.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI

QUORUM : 21

ABSENTS : Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Guy ARMANET, Henri POYET, Jean BIAGGINI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 7 février 2019

OBJET : Avenant n°3 PRQAD - Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, centre ancien de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la Convention PRQAD centre ancien de Bastia, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 29 février 2012 et signée le 4 mai 2012 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention PRQAD centre ancien de Bastia signé le 9 octobre 2013 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention PRQAD centre ancien de Bastia signé le 16 mai 2017 ;

Considérant la nécessité de réajuster le programme suite à la revue de projet qui s'est tenue le 26 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 janvier 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'avenant n°3 à la convention du programme de requalification des quartiers anciens dégradés du centre ancien de Bastia, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.